

BAR-TH-129 / Pompe à chaleur Air-Air

1. Domaine d'application

- Bâtiments résidentiels existants de plus de 2 ans et **15 ans pour MaPrimeRénov'** (depuis le 01/01/22)
- **MaPrimeRénov'** : Opération non éligible aux aides MaPrimeRénov'

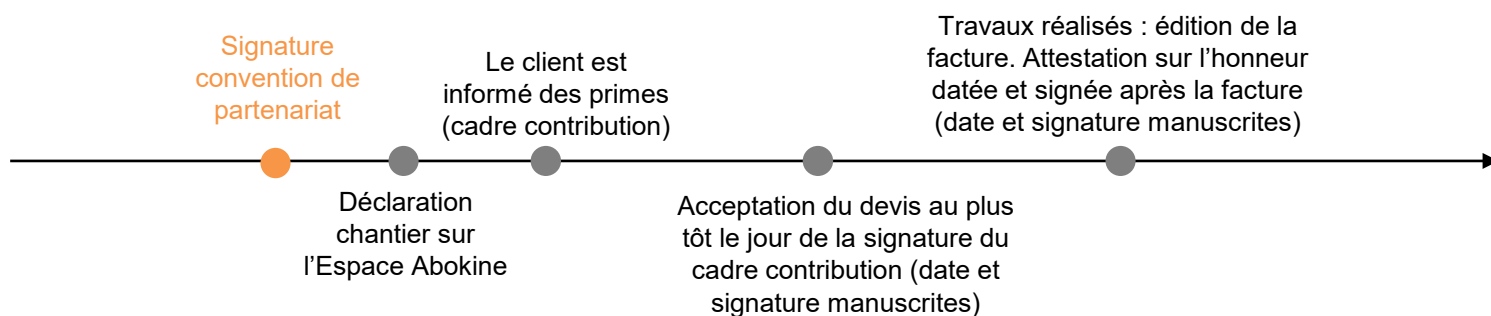
2. Critères d'éligibilité

- **Opération soumise à validation préalable du produit posé par Abokine en amont du chantier**
- **Puissance nominale ≤ 12 kW**
- **Coefficient de performance saisonnier (SCOP) $\geq 3,9$**

Installation de plusieurs PAC à une même adresse : une déclaration par appareil avec la surface chauffée associée. Les aides CEE pour l'installation d'une PAC Air / Air ne sont pas cumulables les aides CEE pour l'installation d'un autre mode de chauffage. Voir le cumul des opérations possible dans notre boîte à outils chauffage sur notre site www.abokine.com

Lors du **1^{er} usage d'un produit**, nous fournir la **documentation technique associée avant la réalisation du chantier** pour en vérifier l'éligibilité et ses conditions d'utilisation.

3. Rappel de la chronologie du dossier



⚠ Le Cadre Contribution peut être signé dans les 14 jours suivant la date d'engagement de l'opération.

4. Paiement de la prime et bonification

- Montant de la prime bonifié sous conditions de ressources
- **Pour justifier des ressources, fournir l'ensemble des avis d'imposition** rattachés à l'adresse du chantier

CEE	Option la + fréquente : « Paiement classique » Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC).	« Abokine paie mon client » Vous ne déduisez pas la prime de la facture.
-----	--	--

5. Contrôle du chantier et des documents administratifs

- Opération qui fait l'objet de contrôle aléatoire : vérification de la conformité du chantier et des documents qui constituent le dossier : cadre contribution, devis et facture. **En cas de contrôle sur site, la surface effective chauffée par l'appareil sera vérifiée par le bureau de contrôle.**
- **Depuis le 01/01/22 : nous transmettre sans délai, par voie postale, les originaux (ni scan ni photocopie) de l'attestation sur l'honneur et du cadre contribution (si format papier choisi). Nos coordonnées : Abokine – Service Archivage – 2 avenue des Jades 44300 Nantes**

Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et le même bâtiment pendant 17 ans

Un déménagement, un changement de nom de ma société, une modification de mon SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc. Signalez-le à votre chargé de clientèle !

Informations sur l'entreprise

- 1 Raison sociale + SIRET + RGE de l'établissement à date de signature devis + coordonnées entreprise
- 2 Si sous-traitance : raison sociale + SIRET

Informations sur le client

- 3 **Personne physique** : nom + prénom + adresse du bénéficiaire + email (un seul bénéficiaire possible)
Personne morale : **raison sociale** + nom + prénom + fonction du signataire (**SIRET optionnel**)
- 4 Adresse du chantier
Si possible, préciser les références cadastrales de l'habitation (parcelle + section)

Informations sur l'opération

- 5 Intitulé de l'opération : « Mise en place d'une pompe à chaleur Air-Air »
- 6 **Faire apparaître le descriptif complet de l'installation :**
 - Les marque, modèle, référence et unité extérieure
 - La puissance nominale
 - Le coefficient de performance saisonnier (SCOP)
 - Facultatif : le type de logement (T1, T2, etc.) ou la surface habitable (indiv.)

Mention de la prime en toutes lettres (obligatoire si déduction de la prime) – Raison sociale – SIREN d'Abokine

- 7 « **Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine - 749843090** » avec le montant associé
 ⚠ Notre numéro SIREN doit désormais apparaître dans la mention de prime

Validation du devis

- 8 Date d'acceptation et signature du client (mentions manuscrites) obligatoires
 >> mentions qui doivent impérativement être apposées de la main du client
Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits + tampon de l'entreprise

1 CHAUFF NANTAIS
 10 rue des palmiers 44000 Nantes
 contact@chauff.com
 02 40 41 42 43 / www.site.com
 SIRET n°

Devis / facture n°2585

Nantes, le 9 avril 2021

2 Travaux réalisés par la société CHAUFF & Co
 SIRET n°

3 Madame Josiane MICHU
 3 allée des passants 44200 Nantes
 Josiane.michu@email.com

4 Adresse des travaux
 800 rue des fleurs 44300 Nantes
 Référence cadastrale. Ex : section :
 000 BZ 04 – parcelle 24

5	Mise en place d'une pompe à chaleur air-air	p.u	Quantité	Total HT
	Fourniture	1500	1	1500

6 **Marque :**
Modèle :
Référence :
Puissance nominale :
Coefficient de performance saisonnier (SCOP) :

	Main d'œuvre	75	5	375
--	--------------	----	---	-----

7 Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine - 749843090 d'un montant de 300 €

8 *Le 10 avril 2021*
bon pour accord

La signature et le bon pour accord ne sont demandés que pour le devis.

2 possibilités pour le paiement de la prime			
Paiement au client par Abokine		Avance de la prime par l'artisan	
Total HT	1875 €	Total HT	1875 €
TVA 20%	375 €	TVA 20%	375 €
Total TTC	2250 €	Total TTC	2250 €
Reste à payer	2250 €	Prime CEE	-300 €
		Reste à payer	1950 €